

Evaluation des Guides sur la Protection de l'enfance

« Enfance en danger : que faire ? »
et « Guide pratique pour évaluer une information préoccupante »

RAPPORT n°2 portant sur le
« Guide pratique pour évaluer une
information préoccupante »

Octobre 2014

SOMMAIRE

I. Introduction	3
1. Objet de l'évaluation	3
2. Objectifs de l'évaluation	3
3. Axes d'évaluation.....	3
4. Méthode et conduite de l'évaluation.....	5
II. Guide pratique pour évaluer une information préoccupante : principaux éléments d'évaluation	6
1. Caractéristiques des répondants au questionnaire	6
2. Diffusion du guide	7
3. Appropriation et accessibilité du guide	8
4. Utilisation du guide	9
5. Appréciation du contenu du guide.....	10
6. Apports généraux du guide	13
III. Synthèse et enjeux	15
1. Synthèse.....	15
2. Enjeux.....	15

I. Introduction

1. Objet de l'évaluation

Le présent rapport présente les éléments d'évaluation concernant le Guide pratique pour évaluer une information préoccupante, l'un des deux guides objets de l'évaluation réalisés par la DEF et relatifs à la protection de l'enfance :

- a) **le guide « Enfant en danger, que faire ? Repérer, analyser, transmettre »**, destiné à un large public de professionnels, susceptibles d'être confrontés à des situations d'enfants en danger (petite enfance, enfance, éducation, social, santé...)
- Date d'édition : 2008
 - Diffusion par courrier + réunions de présentation au local pour accompagner la diffusion (fait de façon hétérogène)
 - Destinataires « théoriques » : professionnels non départementaux (animateurs, enseignants, professionnels de santé, du social...) + professionnels départementaux dans un rôle de relai (PMI / ASE / SSD)
 - Diffusion effective : services CG (ASE, PMI, SSD, crèches, DEJ), communes (1000 exemplaires mais services précis non connus), Education nationale (1000 exemplaires mais structures précises non connues et à la marge (CPAM, PJJ, tribunal pour enfant, ordre des avocats, DDASS, Caf, DDSF, DDJS)
 - Diffusion à prévoir : ordre des médecins, pédopsychiatrie (CMP, CMPP), hôpitaux, AEMO, coordinateurs PRE, structures de l'Education nationale et municipale directement.
- b) **le guide « Protection de l'enfance – Guide pratique pour évaluer une information préoccupante »**, destiné plus spécifiquement aux professionnels participant à l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger concernant un mineur
- Date d'édition : 2010
 - Destinataires (théoriques et effectifs) = professionnels du SSD, de l'ASE, et de la PMI participant aux évaluations (médecins, puéricultrices, sages-femmes, psychologues, AS, éducateurs) + AS, médecins et psy scolaires et TISF
 - Destinataires tous formés à l'évaluation mais à des degrés très différents

2. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour objectif d'apporter des éléments d'analyse sur la **pertinence du contenu** des guides et sur leurs **modalités de diffusion**. Concernant le guide « Enfant en danger », les conclusions de l'évaluation contribueront à adapter son contenu. Pour le guide de l'évaluation des IP, bien plus récent, le questionnement portera avant tout sur son appropriation et les conditions de diffusion.

3. Axes d'évaluation

Diffusion des guides

- Quelles ont été les modalités de diffusion des guides ? Sont-elles pertinentes au regard du public auquel les guides s'adressent ? Doivent-ils être diffusés à d'autres destinataires à qui ils seraient utiles ?
- Lorsque les guides sont adressés à une institution (Education nationale, communes, services de l'Etat, Tribunal, DDCS, CAF...), quelle diffusion de 2^{ème} niveau est assurée ? Qui sont les destinataires finaux ? Quelle présentation en est faite ? Le document est-il toujours accessible ?
- Pour la diffusion externe au Département, quelle sont les modalités de diffusion les plus efficaces ? La diffusion directe ou en s'appuyant localement sur les services départementaux ?

Connaissance, appropriation, accessibilité des guides

- Quelle connaissance les différents professionnels (analyse par catégorie de destinataire) visés ont-ils des guides ? Se le sont-ils approprié ? Sont-ils accessibles ?
- Concernant le guide Enfance en danger, son appropriation a-t-il fait l'objet d'un travail spécifique en interne ? Sous quelle forme ?

Utilisation des guides

- Quelle utilisation en ont-ils ? A quel moment et dans quelles situations l'utilisent-ils ? Régulièrement ou une fois au moment de la diffusion ? Lecture partielle / exhaustive ? En cas de désaccord entre les parties prenantes ? Au moment de l'écriture du rapport ? Les utilisateurs théoriques pensent-ils à se référer aux guides ?
- Le 119 est-il utilisé par les destinataires des guides ? Pour quelles raisons l'est-il (incompréhension, facilité, défaut de réponse...) ?
- Les utilisateurs font-ils appel à la CRIP ? Pourquoi et dans quelles situations ? A défaut du recours au local ?

Appréciation du contenu des guides / apport des guides

- Quelle perception les professionnels visés ont-ils du contenu des guides ? Est-il pertinent ? Quelles informations vont-ils chercher en particulier ? Quelles informations manquent, sont imprécises voire erronées ? Certaines informations sont-elles caduques (en particulier guide Enfance en danger) ?
- Est-il utile aux différentes étapes ? En cas de désaccord ?
 - Questions à décliner selon les objets des guides (*à lister, en mettant l'accent sur ce qui pose le plus question dans le contenu...*) :
 - Guide Enfance en danger : signes d'alerte, analyse des situations de danger ou de risque de danger, définition d'une IP, rôle de la CRIP, procédure de signalement au procureur, mesures de protection de l'enfance, circulation de l'IP...qui contacter au local ? est-ce lisible ? est-il utile de maintenir l'annuaire des circonscriptions sans décryptage ?
 - Guide Evaluer une IP : définition d'une IP, procédure de qualification et d'évaluation, rôle de la CRIP / CLIP, rôle des RPP, secret professionnel, circulation de l'information, écoute des enfants et des parents, suivi et compte-rendu des procédures, délais, articulation des missions des instances, etc.
 - Au regard de l'ancienneté des guides, les enjeux qu'ils traitent sont-ils ceux sur lesquels les professionnels ont, dans le contexte actuel, besoin d'information ? (*hypothèse : le guide de l'enfance en danger a répondu à un besoin d'information correspondant au moment de la création de la CRIP... quels sont aujourd'hui les nouveaux enjeux d'information ?*)
- Quel est l'apport des guides par rapport à la formation des professionnels sur ces sujets ? Par rapport à d'autres sources d'information ?

Guide de l'évaluation

- Est-il utile lors de l'écriture du rapport ? Manque-t-il des éléments à ce sujet ?
- Pour les professionnels participant à l'évaluation des situations (puéricultrices, médecins de PMI, TISF...) : le niveau d'information est-il pertinent ? Utilisent-ils d'autres outils, plus pertinents ?
- Au final, dans quelle mesure les guides ont-ils contribué à renforcer le dispositif d'alerte et d'évaluation des risques de danger pour l'enfant ? Sur le plan de la capacité à alerter / évaluer et sur le plan du formalisme des procédures... Ont-ils contribué à un meilleur partage de la définition d'une information préoccupante, et à une meilleure utilisation des procédures plus adéquate en fonction des situations ?

4. Méthode et conduite de l'évaluation

Pilotage de l'évaluation

- Une instance de pilotage de l'évaluation, réunissant des représentants de la DEF (ASE dont la CRIP, PMI) et du service social.

Recueil et analyse d'éléments d'information disponibles

- Comparaison interdépartementale : analyse d'outils utilisés par d'autres Départements
- Des éléments d'information (via la CRIP) sur l'évolution dans le temps des procédures : signalements, saisine des instances, évaluations, préconisations, décisions, etc. (notamment identification des cas où les situations ne font pas l'objet des bonnes procédures) pour analyser la cohérence entre les procédures telles que décrites dans le guide, et telles qu'on les observe dans la réalité.

Enquête complémentaire auprès des professionnels

- En amont, une analyse critique des guides par les services pilotes de la protection de l'enfance
- Des **questionnaires qualitatifs** adressés aux destinataires des deux guides
 - Un questionnaire pour les destinataires du guide Enfance en danger :
 - ASE : responsables de circonscription et éducateurs
 - PMI : responsables de circonscription, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, médecins, psychologues, sages-femmes, psychomotriciennes, conseillères conjugales
 - Service social départemental : responsables de circonscription et assistants sociaux
 - Crèches départementales : directeurs
 - Education nationale : Directeurs, enseignants, médecins, infirmiers et psychologues des écoles primaires, conseillers principaux d'éducation, assistants sociaux et infirmiers des collèges
 - Villes : directeurs de services enfance / jeunesse, directeurs de centres de loisirs, directeurs de crèches
 - Associations : directeurs de clubs de prévention, TISF
 - Un questionnaire pour les destinataires du guide Evaluer une IP :
 - ASE : responsables de circonscription et éducateurs
 - PMI : responsables de circonscription, puéricultrices, médecins, psychologues, sages-femmes, conseillers conjugaux
 - Service social départemental : responsables de circonscription et assistants sociaux
 - Associations : TISF

Le questionnaire a été envoyé par courrier et/ou par courriel, accompagné du lien internet permettant de consulter le guide concerné.

II. Guide pratique pour évaluer une information préoccupante : principaux éléments d'évaluation

1. Caractéristiques des répondants au questionnaire

1.1. Institution et fonction des répondants au questionnaire

Au total, 39 questionnaires ont été traités pour l'analyse quantitative et qualitative.

Institution	en %	Fonction	Nb
Service social départemental ou municipal conventionné	36 %	Responsables de circonscription SSD	6
		Responsables de circonscription Service social municipal conventionné	1
		Assistants sociaux	5
		Equipes de circonscription SSD	2
Protection maternelle et infantile	31 %	Responsables de circonscription PMI	7
		Puéricultrices PMI	3
		Sages-femmes PMI	2
Aide sociale à l'enfance	23 %	Responsables de circonscription ASE	4
		Educateurs ASE	4
		Non renseigné (ASE)	1
Associations	10 %	Directeurs d'association de prévention	1
		Cadres d'association d'intervention sociale et familiale	1
		Educateurs d'association de prévention spécialisée	2

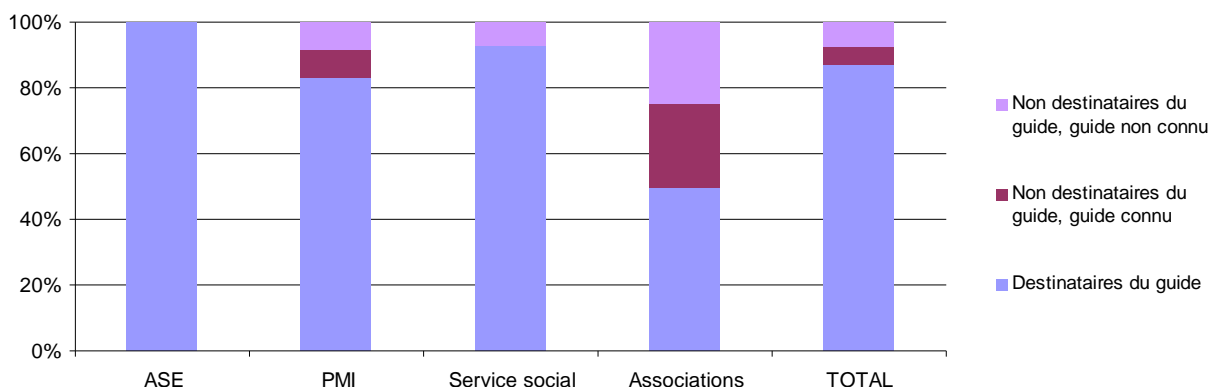
Les retours de questionnaires ont été moins nombreux qu'attendus pour plusieurs catégories d'acteurs, en particulier les associations d'intervention sociale et familiale.

1.2. Ancienneté des professionnels dans leur fonction

Institution	Moyenne	Minimum	Maximum
Service social	5,3 ans	1 an	16 ans
Protection maternelle et infantile	8,1 ans	2 ans	22 ans
Aide sociale à l'enfance	6,8 ans	1,5 an	11 ans
Associations	4,3 ans	0,5 an	8 ans
Total	6,5 ans	0,5 an	22 ans

2. Diffusion du guide

2.1. Connaissance et modalités de diffusion du guide



Les agents des services départementaux ont quasiment tous été destinataires du guide. Seuls deux d'entre eux (sur 35) n'avaient pas connaissance de son existence. Le guide est connu d'un répondant sur deux dans les associations (4 répondants). L'ancienneté des professionnels dans leur fonction n'a pas d'incidence sur la connaissance du guide.

Celui-ci leur a été systématiquement diffusé par le Département, le plus souvent par le service de l'Aide sociale à l'enfance.

2.2. Connaissance de l'accès au guide sur internet

Saviez-vous où trouver ce guide sur internet ?	Non	Oui
ASE	56 %	44 %
Service social	79 %	21 %
PMI	58 %	42 %
Associations	100 %	0 %
Total	69 %	31 %

Plus des deux tiers des répondants n'avaient pas connaissance du lien internet pour accéder au guide. Aucune des 4 associations ayant répondu au questionnaire n'en avait connaissance. Les agents des circonscriptions du service social sont moins nombreux à en avoir connaissance que ceux de l'ASE et de la PMI.

2.3. Modalités de diffusion dans les institutions

Comment s'est faite la distribution dans votre institution ? (70 répondants)	Distribution, courrier, ou note uniquement	Réunion de présentation ou réunion de service
ASE	0%	100%
SSD	67%	33%
PMI	75%	25%
Associations	100%	0%
Total (27 réponses sur les 39 questionnaires)	26%	74%

Dans 74% des cas, les répondants ont indiqué que la diffusion s'est accompagnée d'une présentation lors d'une réunion de service ou ad hoc. Selon les cas il a pu s'agir soit d'une présentation détaillée, soit d'une simple information sur l'existence du guide.

Les agents des circonscriptions de l'ASE ont tous mentionné une distribution faite via une réunion de présentation. A l'inverse, aucune des deux associations ayant répondu à cette question n'a eu connaissance de ce guide via une réunion de présentation. Les agents de la PMI et du service social ont plus souvent indiqué une distribution sans réunion de présentation. Toutefois, le nombre de répondants est assez faible (8 pour la PMI, 10 pour le service social). Les deux services indiquent que leurs circonscriptions devaient procéder à une telle présentation, mais celle-ci ne s'adressait pas systématiquement à tous les agents.

2.4. Le guide doit-il être diffusé plus largement ?

Un tiers des répondants considère que ce guide ne doit être diffusé **qu'aux professionnels de l'ASE, de la PMI et du service social.**

Deux tiers d'entre eux considèrent qu'il doit être diffusé de manière plus élargie **à l'ensemble des professionnels concernés par la protection de l'enfance**, notamment ceux qui sont susceptibles de transmettre une information préoccupante. Sont notamment cités :

- les crèches, les établissements scolaires, le service social et le service médical scolaire ;
- les professionnels de santé (hôpitaux, CMS, CMP, médecins généralistes, etc.) ;
- plus rarement, des professionnels travaillant auprès d'enfants et d'adolescents : services jeunesse, professionnels en charge des programmes de réussite éducative ;

Les services et associations en charge de mesures d'accompagnement ou d'accueil relevant de l'ASE ne sont cités qu'une fois.

Plusieurs répondants, rappelant la rotation importante du personnel dans certaines professions en Seine-Saint-Denis, souhaitent qu'il soit diffusé **à chaque professionnel prenant ses fonctions** dans une institution concernée par la protection de l'enfance.

3. Appropriation et accessibilité du guide

3.1. Appréciation du format du guide

Le format de ce guide est-il pertinent (présentation, niveau de détail...) ?	Oui	Non
Total	92%	6%

Seuls deux répondants émettent des réserves sur le format du guide :

- l'un jugeant le guide trop dense, insuffisamment aéré ;
- l'autre étant interpellé par le choix des photographies, qui peuvent selon lui sembler stigmatisantes.

3.2. Appréciation du contenu du guide

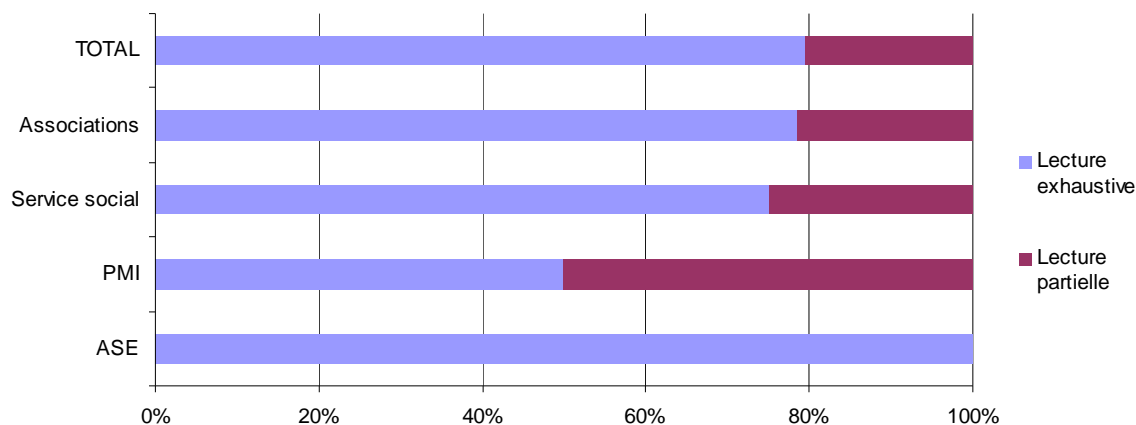
Le contenu de ce guide est-il suffisamment accessible ? Vous l'êtes vous approprié ?	Oui	Non
Total	86%	14%

Les rares réserves émises sur le contenu du guide concernent un niveau de détail trop important, une insistance sur les procédures au détriment de l'analyse des situations, et un manque de clarté des procédures.

4. Utilisation du guide

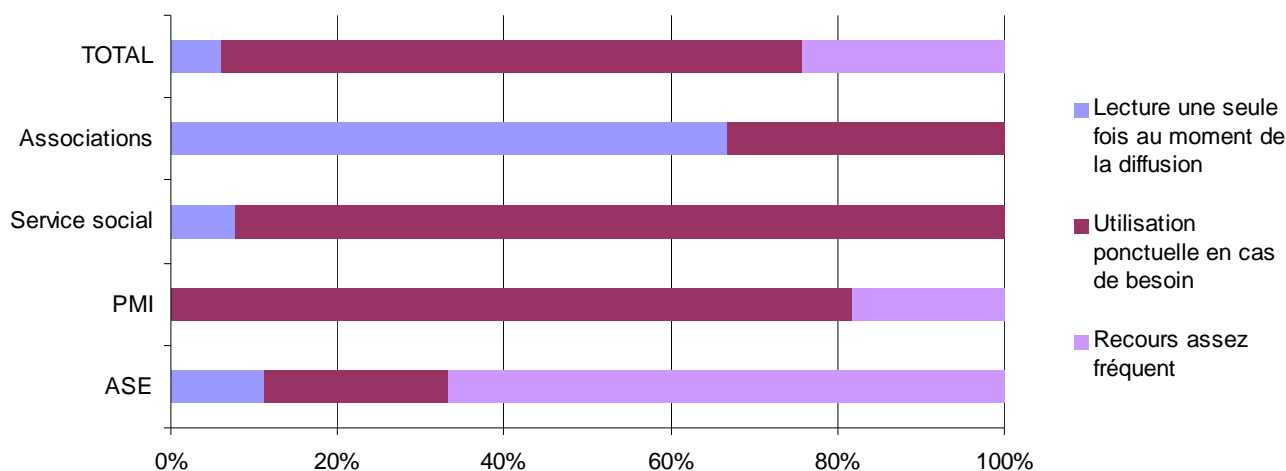
4.1. Lecture partielle ou exhaustive

<i>En avez-vous fait une lecture partielle ou exhaustive ?</i>	Lecture partielle	Lecture exhaustive
Total	21%	79%



Quand la lecture est partielle, elle concerne les différentes parties à niveau équivalent.

4.2. Fréquence d'utilisation du guide



Les usages du guide sont différenciés selon les services ou structures. Les professionnels de l'ASE y ont recours plus fréquemment que les autres. Aucune différence notable n'est constatée selon l'ancienneté des professionnels.

4.3. Situations dans lesquelles le guide est utilisé

Les professionnels répondants indiquent qu'ils utilisent ponctuellement le guide à différentes étapes du processus d'évaluation d'une information préoccupante.

Souvent, il sert de **document de référence pour les professionnels des services impliqués dans l'évaluation d'une IP**, donc en premier lieu pour ceux de l'ASE, de la PMI et du service social (notamment lorsqu'ils se rassemblent en CLIP). En ce sens, il constitue un **outil opérationnel de médiation** entre ces services en cas d'incertitudes ou de désaccord sur la marche à suivre ou sur la répartition des rôles entre les professionnels de chaque service.

Le guide est particulièrement utilisé pour les **situations complexes ou atypiques**, par exemple lorsque la situation implique plusieurs partenaires avec lesquels les professionnels impliqués n'ont pas l'habitude de travailler.

En interne aux services, il est **utilisé par l'encadrement dans sa fonction d'appui technique** auprès des agents, en particulier des nouveaux arrivants et des stagiaires. Pour ceux-ci il constitue un **outil de formation ou de post-formation**.

Lors de l'évaluation, les professionnels indiquent recourir au guide pour y consulter les éléments suivants :

- le **contenu et la structure attendus des courriers et des rapports d'évaluation** ;
- la **procédure à suivre** en fonction des situations, et notamment les destinataires des courriers et des rapports d'évaluation.

Environ la moitié des répondants affirme utiliser le guide **lors de la rédaction du rapport d'évaluation** (mais parmi ceux qui ne l'utilisent pas, certains indiquent qu'ils ne contribuent pas à sa rédaction).

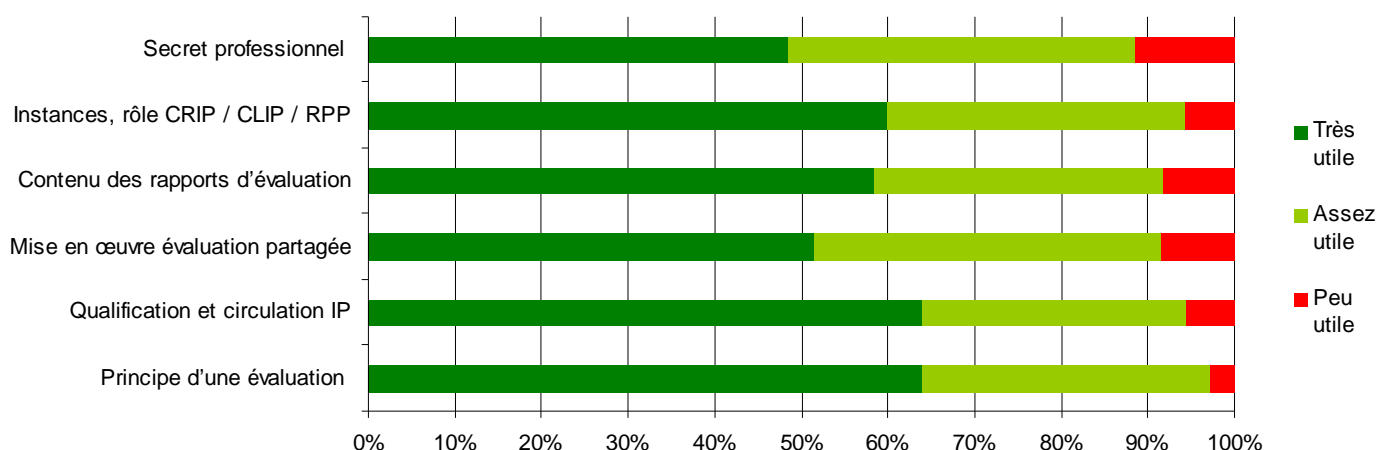
Plusieurs professionnels souhaitent toutefois un **approfondissement du guide dans sa fonction d'aide à la rédaction du rapport d'évaluation d'IP**, par exemple :

- en proposant une trame de rapport, à adapter selon les circonstances (partenaires impliqués, procédure particulière, etc.) ;
- en détaillant le contenu attendu ;
- en précisant par qui doit être rédigée chaque partie du rapport ;
- en proposant un modèle commenté de rapport.

La CRIP confirme l'intérêt d'une trame commune de rapport d'évaluation d'IP.

5. Appréciation du contenu du guide

5.1. Utilité des informations présentées dans le guide



Les réponses concernant l'utilité du guide sont relativement homogènes concernant les différentes parties. **Son utilité est très largement reconnue.**

Les réponses ne varient pas significativement selon le service, la structure ou la fonction des professionnels répondants.

5.1.1. Principe d'une évaluation (place des enfants et de la famille, concertation entre professionnels...)

Apports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel du cadre légal
Manques / limites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne permet pas de dépasser les difficultés de coordination entre les services évaluateurs ▪ Développer, clarifier et mettre en avant les attentes concernant l'implication de la famille, notamment en détaillant ses droits – déjà présent dans le guide ▪ Evoquer le secret médical et le rôle des instances ordinales (sages-femmes, médecins, infirmiers)

5.1.2. Qualification et circulation d'une information préoccupante

Apports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permet de mieux connaître les procédures
Manques / limites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préciser le circuit adéquat (notamment CRIP ou local) en fonction de situations-type ▪ Préciser quelles instances peuvent décider d'une évaluation – déjà présent dans le guide ▪ Rappeler l'intérêt des échanges au local avant l'intervention de la CRIP ▪ Rappeler les délais de traitement de l'information – déjà présent dans le guide

5.1.3. Mise en œuvre d'une démarche d'évaluation partagée

Apports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Référentiel opérationnel pour les professionnels impliqués ▪ Détail des étapes de la démarche
Manques / limites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la manière dont les professionnels chargés de l'évaluation doivent travailler ensemble, la répartition des rôles entre eux, et préciser les attentes au regard de la spécificité de leurs missions et expertises et respectives ▪ Préciser les délais de nomination des professionnels chargés de l'évaluation et de traitement de l'information aux différentes étapes ▪ Rappeler l'obligation pour chacun de rendre les rapports dans les délais- déjà présent dans le guide ▪ Préciser les modalités de transmission et consultation des écrits (en amont et en aval d'une évaluation) ▪ Préciser les modalités d'information et d'implication de la famille (qui ? quand ? comment ? que faire quand la famille ne répond pas aux sollicitations ?) et la notion de co-construction du projet

5.1.4. Contenu des rapports d'évaluation

Apports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Trame commune indispensable ▪ L'essentiel des éléments attendus est listé. ▪ Certains professionnels apprécient que la forme du rapport soit laissée à leur appréciation.
Manques / limites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains professionnels souhaiteraient que le contenu attendu soit plus détaillé, voire qu'un plan de rapport soit proposée. ▪ Préciser le nombre de rencontres avec la famille attendu

5.1.5. Articulation des instances, rôle de la CRIP, de la CLIP et des RPP

Apports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel utile des circuits de décision
Manques / limites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains professionnels considèrent que l'articulation CRIP / CLIP doit être précisée pour que les circuits soient mieux identifiés et éviter que les informations soient directement transmises à la CRIP sans saisie du local. ▪ Mettre en avant le rôle des réunions pluri-professionnelles (RPP) et préciser leur articulation avec les CLIP et la CRIP ▪ Ajouter le rôle des techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) ▪ Ajouter un schéma synthétisant le circuit des écrits produits lors de l'évaluation ▪ Préciser la composition de la CRIP

5.1.6. Secret professionnel et partage de l'information

Apports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel à la loi utile
Manques / limites	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partie insuffisamment visible, n'apparaît pas dans le sommaire ▪ A développer, cet enjeu restant selon certains professionnels un problème majeur

5.2. Informations manquantes

Au-delà des éléments indiqués dans la partie précédente, qui se rapportent directement à l'une des rubriques existantes, les répondants ont indiqué certains manques.

- Des informations d'ordre général :
 - Définition des notions de danger et de risque de danger
 - Description des mesures de protection de l'enfance
 - Coordonnées de la CRIP, du Tribunal, des groupements de l'ASE, de la PMI et du service social
- Des **outils d'aide à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation** d'informations préoccupantes :
 - Des exemples de cas concrets : quand faire appel à qui ? que doit faire chaque acteur à son niveau ? comment faire face aux difficultés les plus fréquentes (difficultés dans le partenariat, dans l'implication des parents, etc.)

- Une grille d'évaluation précisant les questions à poser, les éléments à prendre en compte, etc.
 - Un modèle de rapport d'évaluation et de sa synthèse
 - Un modèle de tableau de bord (évoqué p.8 du guide) pour le suivi de la démarche
- Une **mise en perspective de l'évaluation de l'IP avec le travail de prévention en amont et d'accompagnement en aval** (notamment la mise en œuvre des préconisations de l'évaluation) : travail avec les familles, logiques de service, etc.

6. Apports généraux du guide

6.1. Apport du guide par rapport à la formation des professionnels

Pour un tiers des répondants, **le guide fait office de rappel ou de synthèse des éléments acquis en formation**, en particulier sur les dispositions de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Plusieurs répondants ont indiqué que ce document actualisait leurs connaissances et remplissait à ce titre une fonction de **veille professionnelle**.

Un quart des répondants considère que le guide a fourni **des apports complémentaires** à leur formation, notamment sur le cadre d'intervention et les procédures relatives aux informations préoccupantes, parfois spécifiques au Département de la Seine-Saint-Denis.

6.2. Autres supports d'information utilisés

25% des répondants mentionnent d'autres supports d'information, essentiellement :

- des supports spécifiques conçus en interne (4 répondants), notamment une fiche technique co-construite entre la circonscription de l'ASE, de la PMI et du service social d'un même territoire, et un support média conçu par une association de prévention spécialisée pour la formation interne
- des documents reçus en formation
- des ouvrages ou notes de cours en science de l'éducation ou sur la parentalité
- le guide « Enfance en danger : que faire ? »

5% des répondants indiquent préférer recourir à des échanges en interne ou avec des partenaires locaux.

6.3. Besoin d'outils complémentaires au guide

50% des répondants indiquent des outils complémentaires qui leur seraient utiles pour l'évaluation d'informations préoccupantes.

28% des répondants, uniquement des agents des services départementaux, pointent le **besoin de formations complémentaires**. Plusieurs d'entre eux souhaitent qu'elles puissent être communes aux services de l'ASE, de la PMI et du service social, voire qu'elles aient lieu dans les circonscriptions. Certains proposent qu'elles portent en particulier sur le travail d'analyse à faire lors de l'évaluation, les écrits professionnels et l'implication des parents, et qu'elles s'accompagnent de mise en situation sur des exemples de cas concrets.

20% des répondants évoquent le besoin de **temps de travail partenariaux réguliers** sur l'évaluation d'informations préoccupantes, notamment à des fins d'échanges, de confrontation et d'analyse de pratiques, par exemple :

- des rencontres entre services évaluateurs, auxquels pourraient participer en fonction des enjeux la CRIP, des conseillers techniques des services du Département ou des acteurs porteurs d'une expertise spécifique (psychologues, éducateurs spécialisés...)
- des rencontres territoriales élargies à d'autres acteurs de la protection de l'enfance extérieurs au Département.

Un répondant propose la mise en place d'une **instance de suivi des évaluations d'informations préoccupantes**, qui puisse également porter sur l'encodage des évaluations dans le logiciel IODAS.

Des outils complémentaires d'aide à la mise en œuvre d'évaluations sont suggérés par plusieurs répondants (dont certains pourraient être intégrés au guide, cf. partie 5.2) :

- Un guide pour la rédaction des rapports d'évaluation et leurs synthèses
- Un modèle de tableau de bord (évoqué p.8 du guide) pour le suivi de la démarche
- Un support de présentation (de type diaporama) pour les interventions des services auprès de leurs partenaires extérieurs au Département.

D'autres ressources documentaires sont également évoquées :

- Des ouvrages ou documents de réflexion ou d'analyse (psychologie, sciences de l'éducation...), notamment sur les relations avec les enfants et la famille
- Des documents d'ordre juridique : textes de loi, etc.

6.4. Contribution du guide à l'évaluation d'informations préoccupantes

6.4.1. Contribution du guide à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation

Une majorité des répondants au questionnaire considèrent que le guide a facilité la mise en œuvre des évaluations :

- par son caractère à la fois **complet et synthétique** ;
- par le fait qu'il constitue un **outil méthodologique** indiquant la marche à suivre ;
- par le fait qu'il constitue un **document de référence commun aux différents services évaluateurs**, harmonisant de ce fait les pratiques professionnelles et facilitant la mise en œuvre d'évaluations partagées.

Toutefois, selon certains répondants, plusieurs points viennent relativiser cet apport :

- des principes de la loi du 5 mars 2007 qui restent insuffisamment intégrés ;
- des **difficultés persistantes dans la mise en œuvre des évaluations** (prise de responsabilité de chacun, rédaction collégiale) ;
- par conséquent, un **besoin de compléter les apports du guide par des formations et des échanges axés sur la mise en pratique de l'évaluation** – le guide étant perçu par certains comme axé prioritairement sur les procédures et insuffisamment sur le travail d'analyse partagée.

6.4.2. Contribution du guide à l'utilisation de procédures adéquates

Une majorité des répondants au questionnaire considèrent que le guide a contribué à suivre des procédures plus adéquates en fonction des situations, par le fait qu'il **les indique clairement**, et par le fait qu'il **s'adresse à l'ensemble des services évaluateurs**. Certains acteurs témoignent ainsi de son utilité, particulièrement au lancement du dispositif d'évaluation d'informations préoccupantes.

Ces effets positifs sont toutefois relativisés par **des difficultés persistantes concernant les procédures**, attribuées à une imprécision de l'articulation entre les instances (CRIP, CLIP et RPP). Elles se manifestant notamment, du point de vue de certains acteurs, par **un recours direct à la CRIP (sans implication du local) trop fréquent**, qui tendrait à rendre plus systématique – ou du moins plus fréquente – la prise en charge institutionnelle au détriment du travail de prévention.

III. Synthèse et enjeux

1. Synthèse

Une **satisfaction globale** est exprimée tant vis-à-vis du contenu que de la forme du guide.

Le guide semble assez largement connu, du moins des services départementaux (et peut-être moins des associations impliquées dans la démarche d'évaluation ?), mais la possibilité d'accéder au guide par internet reste peu connue.

Il constitue un **document de référence** qui a apporté un **cadre de travail commun** aux services de l'ASE, de la PMI et du service social, **utile à la qualité du partenariat** en particulier au moment de la mise en place du dispositif d'évaluation des informations préoccupantes.

Il constitue un **outil opérationnel** pour les professionnels des services impliqués dans l'évaluation d'une IP, **en particulier sur le plan des procédures à suivre**.

Toutefois, certains professionnels auraient souhaité que le guide propose **davantage d'éléments utiles à l'analyse partagée** requise au moment de l'évaluation, qu'il approfondisse le sujet de **l'implication des familles** dans le processus, et qu'il indique de manière plus précise les attentes du Département sur le **contenu des rapports d'évaluation**.

2. Enjeux

Il ressort de l'analyse une demande d'informations complémentaires concernant l'évaluation des informations préoccupantes. Toutefois, le caractère synthétique du guide étant apprécié, il convient de trouver un équilibre : **certains approfondissements pourraient être intégrés au contenu du guide, d'autre faire l'objet d'outils dédiés à concevoir**. Par ailleurs, il serait utile que le guide renvoie à d'autres documents utiles sur les sujets traités et notamment le guide « Enfance en danger : que faire ? ».

- Un enrichissement du contenu nécessaire
 - Des compléments ou approfondissements qui peuvent s'intégrer aux parties existantes :
 - Des précisions sur les attentes concernant **l'implication de la famille**, notamment en détaillant ses droits ;
 - Des précisions sur **l'articulation entre les instances locales (RPP, CLIP) et la CRIP** : circuit adéquat en fonction de situations-type, intérêt des échanges au local avant l'intervention de la CRIP.
 - Des contenus supplémentaires, au sein du guide ou dans des outils dédiés
 - Des éléments d'**aide à l'évaluation d'information préoccupante** : grille d'évaluation précisant les questions à poser et les éléments à prendre en compte, modèle de tableau de bord pour le suivi de la démarche ;
 - Une mise en perspective de la démarche d'évaluation avec le **travail de prévention en amont et d'accompagnement en aval** ;
 - Des **exemples de cas concrets** : quand faire appel à qui ? que doit faire chaque acteur à son niveau ? comment faire face aux difficultés les plus fréquentes ?
 - Des éléments d'**aide à la rédaction** du rapport d'évaluation (en annexe au guide par exemple) : précisions sur le contenu attendu, proposition d'un plan de rapport, voire d'un modèle commenté de rapport ;
 - Des précisions sur la **répartition des rôles entre les professionnels** chargés de l'évaluation, et préciser par qui doit être rédigée chaque partie du rapport.

- Un enjeu de formation et de travail partenarial
 - Une demande de **formations complémentaires**, notamment sur le travail d'analyse, les écrits professionnels et l'implication des parents, communes aux services de l'ASE, de la PMI et du service social ;
 - Une demande de **temps de travail partenariaux réguliers** sur l'évaluation d'informations préoccupantes, à des fins d'échanges, de confrontation et d'analyse de pratiques, par exemple sur des cas concrets ou typiques :
 - des rencontres entre services évaluateurs, avec l'appui de la CRIP, des conseillers techniques des services du Département, etc. ;
 - des rencontres territoriales élargies à d'autres acteurs de la protection de l'enfance extérieurs au Département.

*Rapport rédigé par le Service du projet de gestion et de l'évaluation
de la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation
avec la contribution de la Direction de l'enfance et de la famille*